



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Yves Lévesque
Maire
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Lévesque,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Lévesque, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur André Noël
Conseiller, district du Carmel
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Noël,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Noël, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Luc Tremblay
Conseiller, district de Châteaudun
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Tremblay,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Tremblay, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine

CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Marie-Claude Camirand
Conseillère, district de Chavigny
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Madame Camirand,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Camirand, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Pierre-Luc Fortin
Conseiller, district des Estacades
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Fortin,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Fortin, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Guy Daigle
Conseiller, district de Laviolette
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Daigle,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Daigle, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur René Goyette
Conseiller, district de la Madeleine
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Goyette,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Goyette, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Jean-François Aubin
Conseiller, district de Marie-de-l'Incarnation
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Aubin,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Aubin, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Joan Lefebvre
Conseillère, district des Plateaux
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Madame Lefebvre,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Lefebvre, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur François Belisle
Conseiller, district de Pointe-du-Lac
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Belisle,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Belisle, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Ginette Bellemare
Conseillère, district de Rigaud
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Madame Bellemare,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Bellemare, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Michel Cormier
Conseiller, district de Saint-Louis-de-France
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Cormier,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Cormier, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine

CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Pierre A Dupont
Conseiller, district de Sainte-Marguerite
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Dupont,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Dupont, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Daniel Cournoyer
Conseiller, district de Sainte-Marthe
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Cournoyer,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Cournoyer, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Madame Sabrina Roy
Conseillère, district du Sanctuaire
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Madame Roy,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts liés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Madame Roy, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières



Coalition trifluvienne
pour une eau très saine
CTETS.org

Trois-Rivières, le 6 septembre 2016

Monsieur Jeannot Lemieux
Conseiller, district des Vieilles-Forges
Ville de Trois-Rivières

Objet : Appel urgent à un moratoire visant l'arrêt immédiat des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable

Monsieur Lemieux,

La Coalition trifluvienne pour une eau très saine s'adresse à vous pour que soit décrété d'urgence un moratoire visant l'arrêt immédiat de la portion des travaux relatifs à la fluoration de l'eau potable jusqu'à ce qu'une réponse jugée satisfaisante de la part du MSSS soit envoyée à la Ville et que la population soit consultée. Vous trouverez ci-dessous les éléments justifiant notre demande.

Absence de réponse du MSSS et manque de transparence

Le 4 juillet dernier, vous adoptiez à l'unanimité une résolution stipulant « *que la Ville de Trois-Rivières invite le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec à prendre les moyens nécessaires pour consulter les Trifluviens et l'informer que la nécessaire condition de l'acceptabilité sociale a été rencontrée pour la fluoration de son eau potable.* » Jusqu'à maintenant, aucune suite n'a été faite en ce sens de la part du MSSS. Allant même à l'encontre de ce qui a été demandé par la résolution, le directeur national de la santé publique, M. Horacio Arruda, a envoyé une lettre en date du 8 juillet, par laquelle il a réitéré son appui dans le dossier et a demandé une rencontre avec le maire mentionnant qu'il désire « *explorer des avenues de solutions afin de consolider et d'harmoniser nos efforts pour augmenter l'acceptabilité auprès de certains groupes de votre municipalité* ». Nous estimons que la poursuite des travaux relatifs à la fluoration ne pourra se faire que lorsqu'une consultation de la population aura été menée et, à la condition sine qua non, que cette consultation démontre l'atteinte de l'acceptabilité sociale.

Absence d'acceptabilité sociale

L'acceptabilité sociale fut reconnue comme une condition à l'instauration de la fluoration de l'eau potable lors de la commission parlementaire de 2013. Tant que la population ne sera pas

consultée, on ne pourra pas parler d'acceptabilité sociale puisque l'un ne va pas sans l'autre. La population que vous représentez est préoccupée par cette mesure que le conseil de ville a choisi, à très faible majorité, de lui imposer, sans pouvoir en décider de son plein gré. Une pétition contre la fluoration continue de circuler à Trois-Rivières et est en voie d'atteindre 20 000 signataires, un nombre non négligeable lorsqu'il est question de pétition. À Montréal, dans une ville qui frôle les 2 millions d'habitants, une pétition de 15 000 signataires devient significative et recevable, alors que cela représente à peine 0,75%. À Trois-Rivières, il est clair que l'acceptabilité sociale n'est pas atteinte.

Gaspillage des fonds publics

Nous savons qu'il y a un processus d'appel d'offres en cours pour que des travaux complémentaires soient réalisés à l'usine de traitement de l'eau potable, incluant des travaux visant à finaliser l'installation d'un système de fluoration destiné à l'ajout d'acide hexafluosilicique. Comment expliquez-vous que la Ville s'apprête à dépenser près d'un million de dollars à cette fin, sans même tenir compte de sa propre résolution, stipulant clairement que la Ville s'attend à des réponses? Nous pensons donc que dans ce contexte, il serait illogique et incohérent de poursuivre les travaux relatifs à la fluoration. Si le 19 septembre prochain vous avez à approuver l'octroi d'un contrat faisant suite à l'appel d'offres no. 2006-00-090A-22, nous souhaitons que la portion pour la fluoration soit exclue et mise sous moratoire afin d'éviter de gaspiller les fonds publics.

En conclusion, bien que la CTETS accueille favorablement la résolution reconnaissant les milliers de Trifluviens et Trifluviennes qui ont signé la pétition demandant l'arrêt du processus devant conduire à la fluoration de leur eau potable, elle considère que l'absence de réponses du MSSS, le non-respect de la condition sur l'acceptabilité sociale et les coûts reliés aux travaux justifient le décret d'un moratoire immédiat pour que cessent les travaux relatifs à la fluoration.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur Lemieux, nos salutations distinguées.

Joan Hamel
Porte-parole, Coalition trifluvienne pour une eau très saine

Valérie Renaud-Martin
Directrice des communications

Christiane Bernier
Coordonnatrice des activités citoyennes

c.c. Greffier de la ville de Trois-Rivières